

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 882

13 avril 2013

SOMMAIRE

6th Sense Sàrl	42295	POP 4 S.à r.l.	42293
AB Moore (Luxembourg) S.à r.l.	42315	POP 5 S.à r.l.	42293
A.L.D. Benelux S.A.	42291	Rice International S.A.	42297
Alt Properties Mediterranean S.à r.l.	42290	RI Menora German Holdings 2 S.à r.l.	42292
Atlas Participations Luxembourg S.C.A.	42291	Salcia Invest	42295
Aviation Finance and Leasing S.à r.l.	42291	Schengen Consult S.à r.l.	42295
BCM (Luxembourg) SA	42291	Servi-Prestations	42294
BR Gaming Development S.A.	42290	Sharex	42294
CCP III UK Shopping S.à r.l.	42298	Shivling S.A., SPF	42294
Falbala S.A., SPF	42290	Skywarp SP 1 S.à r.l.	42295
First State Investments Fund Management S. à r.l.	42336	Spinta Investments S.à r.l.	42296
Geneve Participations S.A.	42326	Sportinvest S.A.	42296
Helux S. à r.l.	42293	St Leonard Finance S.à r.l.	42294
HEVAF Grafton Office S.à r.l.	42335	St Leonard Finance S.à r.l.	42294
Il Ritrovo S.à r.l.	42292	StreamServe S.à.r.l. B.V.	42293
Immodolux SPF	42292	Tamaris Investments S.à r.l.	42297
Isiaque Spf S.A.	42292	Taxi Alpha S.à r.l.	42296
Itama S.A.	42291	TCL Finance Luxembourg Sàrl	42327
JEM Lux S.A.	42331	Telesma SPF	42297
Le Pique Assiette S.à.r.l.	42290	Themark Holding S.A., SPF	42296
Lucil Distribution	42290	TMA Baustahlarmierung S. à r. l.	42297
Nicholas of Cusa S.A., SPF	42336	Vedra Europe S.à r.l.	42296

Le Pique Assiette S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 3-5, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030561/10.

(130036997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Lucil Distribution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 167.319.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030552/10.

(130037243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

BR Gaming Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 168.397.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65996 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030337/10.

(130037159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Alt Properties Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.389.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030278/10.

(130037140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Falbala S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.528.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 février 2013.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2017

Pour la société

FALBALA S.A., SPF

Référence de publication: 2013030467/14.

(130037635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Aviation Finance and Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.032.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013030266/10.

(130037207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Atlas Participations Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 04 mars 2013.

Référence de publication: 2013030265/10.

(130037325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

A.L.D. Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 166.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013030245/10.

(130037259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

BCM (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.048.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030317/10.

(130037115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Itama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 144.410.

Monsieur Cyril DUPRET, Administrateur de catégorie A, né le 16 octobre 1973 à Saint-Etienne, France, réside désormais au 46, chemin de la Corniche, F-38200 VIENNE, France.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2013.

Certifié sincère et conforme

ITAMA S.A.

M. LENOIR / P. MESTDAGH

Administrateur B / Administrateur B et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013030524/14.

(130037664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.574.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} mars 2013 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Joël MARECHAL de son poste d'administrateur et nomme en remplacement en tant qu'administrateur Monsieur Edouard, Marie, Paul MAIRE, Expert-Comptable, né à Rennes le 18 mai 1977 avec adresse professionnelle 49 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013030522/15.

(130037052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Il Ritrovo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 98, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.015.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

Pour IL RITROVO SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013030514/12.

(130037349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Immodolux SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7244 Bereldange, 31, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 20.403.

—
Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/03/2013.

Pour IMMODOLUX SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2013030516/12.

(130037020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

RI Menora German Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 171.828.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 18 Février 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société RI MENORA GERMAN HOLDINGS 2 S.à r.l.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste de gérant de la Société avec effet au 8 Janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RI MENORA GERMAN HOLDINGS 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013030732/15.

(130037366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

POP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 168.141.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013

Changement de siège social:

A compter du 1^{er} mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030705/13.

(130037433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

POP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 168.156.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la société tenu le 14 février 2013

Changement de siège social:

A compter du 1^{er} mars 2013 le siège social de la Société est situé au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Certifié conforme à l'original

Référence de publication: 2013030702/13.

(130037434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Helux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 8, rue Hohlgaass.
R.C.S. Luxembourg B 138.387.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

Pour HELUX SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013030490/12.

(130037350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

StreamServe S.à.r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.450,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.028.

—
La Société a transféré son siège social à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 597 du 30 mars 2011.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

StreamServe S.à r.l. B.V.

Signature

Référence de publication: 2013030763/15.

(130037120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

St Leonard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.415.

Les comptes annuels au 31/05/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013030760/11.

(130037263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

St Leonard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.415.

Les comptes annuels au 31/05/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013030761/11.

(130037285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Shivling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.938.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013030780/10.

(130037537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Sharex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 166.882.

Il résulte d'une décision du 19 janvier 2012 que le siège social de "DUNE EXPERTISES" Sàrl, associé unique de la société SHAREX Sàrl, a été transféré au 89 e, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Par ailleurs, il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 16 février 2012 que la société DUNE EXPERTISES Sàrl, associé unique de la société SHAREX Sàrl, a changé de dénomination sociale en "CREATRUST" Sàrl.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013030776/12.

(130037600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Servi-Prestations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.105.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030752/10.

(130037324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Skywarp SP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 164.842.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 février 2013.
Référence de publication: 2013030756/10.
(130037620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Léonie GRETHEN.

Salcia Invest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 155.733.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2013030768/11.
(130036904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Schengen Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 88.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013030769/11.
(130037289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

6th Sense Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 120.101.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales conclue en date du 13 mars 2013, que:

La société de droit Gibraltar, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, constituée en date du 17 septembre 2007, établie à 4, Giro's Passage, Gibro House, à Gibraltar, immatriculée au Companies House de Gibraltar sous le numéro 99467, représentée à la présente par son directeur régulièrement en fonction, Monsieur Axel WEND, directeur de sociétés, demeurant 1, Carrefour de Rive à CH-1207 GENEVE

a cédé ses 124 (cent vingt quatre) parts sociales, numérotées 1 à 124, qu'elle détient dans la société 6th SENSE SARL, en faveur de

La société de droit Suisse, FINCOGEST SA, constituée en date du 14 juin 1988, établie et ayant son siège social à 1, Carrefour de Rive, CH-1207 GENEVE, enregistrée au registre du commerce de Genève sous le n° 05274/1988, représentée à la présente par son directeur régulièrement fonction, Monsieur Axel WEND, directeur de sociétés, demeurant 1, Carrefour de Rive à CH-1207 GENEVE, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 124 (cent vingt quatre) parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2013030899/22.
(130037019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Spinta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030805/9.

(130037322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Sportinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.594.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030806/9.

(130037644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Taxi Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3522 Dudelange, 13, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 99.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030840/9.

(130037503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Themark Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013030846/9.

(130037422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Vedra Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.162.

Extrait de la résolution adoptée par les associés de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir Mimar Participation S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse,
- de l'associé, à savoir AL Participation Participation S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante : 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030870/18.

(130037559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Rice International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 39.781.

—
Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse,
- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030734/19.

(130037342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Tamaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.172.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAMARIS INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013030839/11.

(130037244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Telesma SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 22.323.

—
Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale du 18 février 2013 a nommé Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013030845/12.

(130037364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

TMA Baustahlarmierung S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 111.002.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 mars 2013.

Pour TMA BAUSTAHLARMIERUNG SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013030850/12.

(130037387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

CCP III UK Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.550,02.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 161.351.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CCP III UK Shopping S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B-161.351 (the Company).

The Company was incorporated on June 3, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1899, on August 18, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 20, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2762, on November 12, 2011.

There appeared:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 160.909 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Split of each share of the Company into one hundred (100) shares and set of the nominal value of the shares of the Company at one penny (GBP 0.01) each;

2. Creation of classes and subclasses of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class A-3 redeemable shares (the Class A-3 Shares), (iv) the class A-4 redeemable shares (the Class A-4 Shares), (v) the class A-5 redeemable shares (the Class A-5 Shares), (vi) the class A-6 redeemable shares (the Class A-6 Shares), (vii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares), (viii) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares), (ix) the class C-1 ordinary shares (the Class C-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares and the Class B-1 Shares, the Ordinary Shares) and (x) the class C-2 redeemable shares (the Class C-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Class A-3 Shares, the Class A-4 Shares, the Class A-5 Shares, the Class A-6 Shares and the Class B-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

3. Redesignation and conversion of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing ordinary shares into (i) one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (1,249,998) Class A-1 Shares, (ii) one (1) Class B-1 Share and (iii) one (1) Class C-1 Share;

4. Increase of the share capital by an amount of fifty Pound Sterling two pence (GBP 50.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) to twelve thousand five hundred fifty Pound Sterling two pence (GBP 12,550.02) by the creation and issue of nine hundred ninety-eight (998) Class A-2 Shares, ten (1,000) Class A-3 Shares, one thousand (1,000) Class A-4 Shares, one thousand (1,000) Class A-5 Shares, one thousand (1,000) Class A-6 Shares, one (1) Class B-2 Share and one (1) Class C-2 Share, with a par value of one penny (GBP 0.01) each;

5. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

6. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions.

First resolution

The Meeting resolves to split each share of the Company into one hundred (100) shares and to set the nominal value of the shares of the Company at one penny (GBP 0.01) each, so that the share capital will be divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

Second resolution

The Meeting resolves to create classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A-1 ordinary shares (the Class A-1 Shares), (ii) the class A-2 redeemable shares (the Class A-2 Shares), (iii) the class A-3 redeemable shares (the Class A-3 Shares), (iv) the class A-4 redeemable shares (the Class A-4 Shares), (v) the class A-5 redeemable shares (the Class A-5 Shares), (vi) the class A-6 redeemable shares (the Class A-6 Shares), (vii) the class B-1 ordinary shares (the Class B-1 Shares), (viii) the class B-2 redeemable shares (the Class B-2 Shares), (ix) the class C-1 ordinary shares (the Class C-1 Shares, and together with the Class A-1 Shares and the Class B-1 Shares, the Ordinary Shares), (x) the class C-2 redeemable shares (the Class C-2 Shares, and together with the Class A-2 Shares, the Class A-3 Shares, the Class A-4 Shares, the Class A-5 Shares, the Class A-6 Shares and the Class B-2 Shares, the Redeemable Shares), all having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to redesignate and convert one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing ordinary shares into (i) one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (1,249,998) Class A-1 Shares, (ii) one (1) Class B-1 Share and (iii) one (1) Class C-1 Share.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of fifty Pound Sterling two pence (GBP 50.02) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) to twelve thousand five hundred fifty Pound Sterling two pence (GBP 12,550.02) by the creation and issue of nine hundred ninety-eight (998) Class A-2 Shares, one thousand (1,000) Class A-3 Shares, one thousand (1,000) Class A-4 Shares, one thousand (1,000) Class A-5 Shares, one thousand (1,000) Class A-6 Shares, one (1) Class B-2 Share and one (1) Class C-2 Share, with a par value of one penny (GBP 0.01) each.

Subscription - Payment

Thereupon,

Curzon Capital Partners III S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to nine hundred ninety-eight (998) Class A-2 Shares, one thousand (1,000) Class A-3 Shares, one thousand (1,000) Class A-4 Shares, one thousand (1,000) Class A-5 Shares, one thousand (1,000) Class A-6 Shares, one (1) Class B-2 Share and one (1) Class C-2 Share, with a par value of one penny (GBP 0.01) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to fifty Pound Sterling two pence (GBP 50.02), allocated to the share capital of the Company.

The amount of fifty Pound Sterling two pence (GBP 50.02) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, so that the fully restated articles of association shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CCP III UK Shopping S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of association (the Articles) and any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred fifty Pound Sterling and two pence (GBP 12,550.02) and is represented by:

(i) one million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (1,249,998) Class A-1 ordinary shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-1 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ii) one (1) Class B-1 ordinary share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class B-1 Share), subscribed and fully paid-up,

(iii) one (1) Class C-1 ordinary share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class C1 Share, and together with the Class A-1 Shares and the Class B-1 Share, the Ordinary Shares), subscribed and fully paid-up,

(iv) nine hundred ninety-eight (998) Class A-2 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-2 Shares), all subscribed and fully paid-up, and

(v) one (1) Class B-2 redeemable share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) (the Class B-2 Share), subscribed and fully paid-up, and

(vi) one (1) Class C-2 redeemable share in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) subscribed and fully paid-up (the Class C-2 Share and together with the Class A-2 Shares and the Class B-2 Shares the Class 2 Redeemable Shares), subscribed and fully paid-up,

(vii) one thousand (1,000) Class A-3 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-3 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(viii) one thousand (1,000) Class A-4 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-4 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(ix) one thousand (1,000) Class A-5 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-5 Shares), all subscribed and fully paid-up,

(x) one thousand (1,000) Class A-6 redeemable shares in registered form, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the Class A-6 Shares and, together with the Class 2 Redeemable Shares, the Class A-3 Shares, the Class A-4 Shares and the Class A-5 Shares, the Redeemable Shares), all subscribed and fully paid-up,

each having the specific distribution rights as determined in the present Articles or in any shareholder's agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company and the Company.

5.2. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.3. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder and the holders of Redeemable Shares are hereinafter collectively as the Redeemable Shareholders.

5.4. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders. The Ordinary Shares and the Redeemable Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares.

5.5. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing the Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.

5.6. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders:

(i) the Ordinary Shareholders shall, on pro rata and pari passu basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits); and

(ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the Redeemable Shareholders in accordance with the following payment priorities and modalities:

(a) first, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class 2 Redeemable Shares to the holders of the Class 2 Redeemable Shares annually on pro rata basis;

(b) second, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class A-3 Shares to the holders of the Class A-3 Shares annually on pro rata basis;

(c) third, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class A-4 Shares to the holders of the Class A-4 Shares annually on pro rata basis;

(d) fourth, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A-5 Shares to the holders of the Class A-5 Shares annually on pro rata basis; and

(e) fifth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class A-6 Shares annually on pro rata basis.

If all the Class A-6 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (d) will be paid to the holders of the Class A-5 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-6 Shares and Class A-5 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (c) will be paid to the holders of the Class A-4 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-6 Shares, Class A-5 Shares and Class A-4 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (a) to (b) will be paid to the holders of the Class A-3 Shares on pro rata and pari passu basis.

If all the Class A-6 Shares, Class A-5 Shares, Class A-4 Shares and Class A-3 Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class 2 Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis.

(iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the Ordinary Shareholders on pro rata and pari passu basis.

5.7. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the Shareholders only if the Shareholders resolve such distribution.

5.8. Unless otherwise stated by the provisions of any agreement entered into from time to time between the Shareholders and/or the Company, all capital contributions other than the initial capital contribution of each Shareholder, as the case may be, shall be made in cash and not in kind. The Shareholders have no right to withdraw their contribution unless otherwise approved by the General Meeting and the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder.

The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders.

6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

6.6. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

Art. 7. Redemption and/or Repurchase of Shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, all the Redeemable Shares (and subsequently all the Ordinary Shares) at a redemption/repurchase price as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the Shareholders, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders (the Redemption Price).

7.2. The redemption and/or the repurchase in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:

(i) all the Redeemable Shares are always redeemed and/or repurchased in full at the same time, it being understood that the Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares;

(ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;

(iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and

(iv) the redemption and/or repurchase is made on the context of a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 13 of these Articles. For the avoidance of doubt, the amount of the share capital reduction shall be paid to the holders of the class of shares subject to such redemption and/or repurchase.

7.3. The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased in full only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.

7.4. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, in the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of the Redeemable Shares, the Redeemable Shares give right to the holders thereof pro rata to their holding to the Available Amount (as determined pursuant to Clause 7.5 below) (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

7.5. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the Available Amount in relation to the Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the Board would have been entitled to dividend distributions according to Article 17 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

7.6. For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.

7.8. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.

7.9. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders. For so long as the Company shall be tax resident in Luxembourg a majority of the Managers shall be ordinarily resident in Luxembourg.

8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by at least one manager of category A (the A Manager) and at least two managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The decisions relating to making investments in real estate or real estate owning companies shall request the prior consent of the Shareholders to be taken at unanimity of the Shareholders (the Prior Consent Decisions).

(iv) Subject to the provisions of any agreements entered into from time to time by and between the Company and/or all or part of the Shareholders, the Board shall give 10-days prior notice to all Shareholders with regards to the following matters;

- Sale of all or a part of interests in the real estate asset or a property-owning company;
- Incurring indebtedness other than loans to be granted from time to time as third party bank debt to be provided under loan facility agreements entered into by the Company or, as the case may be, a property owning company, to finance the acquisition of the real estate asset as deemed to be appropriate by the Company (the Acquisition Loans);
- Granting of any collateral over the assets of the Company or a property-owning company to related or third parties other than in relation with Acquisition Loans; and
- Hiring of personnel.

9.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Convening notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate convening notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager is present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented together with at least one (1) A manager in favour. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(viii) Meetings of the Board shall be held on a quarterly basis.

Art. 10. Representation.

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager.

11.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

11.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

11.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

13.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

13.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings at least once a year or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) Business Days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices and by telephone conference call to the extent permitted by applicable laws.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Ordinary resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital, provided that all Shareholders are present or represented. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) Any change to the Articles or in the nationality of the Company, any increase in a shareholder's commitment to the Company and any Prior Consent Decisions require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 14. Sole shareholder.

14.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

14.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

14.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 15. Financial year and Approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

15.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 16. Auditors.

16.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

16.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the Ordinary Shareholders.

17.2. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders. If profits are to be distributed to the Shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders and the Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders.

17.3. Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

17.4. The Income Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, Capital Gain Profits will be distributed only to the Redeemable Shareholders and the Remaining Profits will be distributed only to the Ordinary Shareholders, in each case in accordance with the provisions of Article 5 above.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.

18.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

18.3 Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata and pari passu basis, provided that:

(i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis;

(ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata and pari passu basis;

(iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis; and

(iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata and pari passu basis.

VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CCP III UK Shopping S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.351 (la Société).

La Société a été constituée le 3 juin 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1899, le 18 août 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 septembre 2011, suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2762, le 12 novembre 2011.

A comparu:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.909 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Division de chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un penny (GBP 0,01) chacune;

2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1), (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-3 (les Parts Sociales A-3), (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables A-4 (les Parts Sociales A-4), (v) les parts sociales obligatoirement remboursables A-5 (les Parts Sociales A-5), (vi) les parts sociales obligatoirement remboursables A-6 (les Parts Sociales A-6), (vii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1), (viii) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2), (ix) les parts sociales ordinaires C-1 (les Parts Sociales C-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1 et les Parts Sociales B-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (x) les parts sociales obligatoirement remboursables C-2 (les Parts Sociales C-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales A-5, les Parts Sociales A-6 et les Parts Sociales B-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune;

3. Changement de désignation et conversion de un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ordinaires existantes en (i) un million deux cent quatre-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.249.998) Parts Sociales A-1, (ii) une (1) Part Sociale B-1 et (iii) une (1) Part Sociale C-1;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante livres sterling et deux pence (GPB 50,02) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) à douze mille cinq cent cinquante livres sterling deux pence (GBP 12.550,02) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) Parts Sociales A-2, mille (1.000) Parts Sociales A-3, mille (1.000) Parts Sociales A-4, mille (1.000) Parts Sociales A-5, mille (1.000) Parts Sociales A-6, une (1) Part Sociale B-1 et une (1) Part Sociale C-2, ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune;

5. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 4. ci-dessus;

6. Modification subséquente et reformulation complète des statuts de la Société;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de réaliser, délivrer ou exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin;

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de diviser chaque part sociale de la société en cent (100) parts sociales et établissement de la valeur nominale des parts sociales de la Société à un penny (GBP 0,01) chacune de telle sorte que le capital social soit divisé à douze mille cinq cent livre sterling (GBP 12.500,-) représenté par un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

L'Assemblée prend note que, en conséquence, le capital social de la Société est désormais fixé à douze mille cinq cent livre sterling (GBP 12.500,-) représenté par un million deux-cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales ordinaires A-1 (les Parts Sociales A-1), (ii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-2 (les Parts Sociales A-2), (iii) les parts sociales obligatoirement remboursables A-3 (les Parts Sociales A-3), (iv) les parts sociales obligatoirement remboursables A-4 (les Parts Sociales A-4), (v) les parts sociales obligatoirement remboursables A-5 (les Parts Sociales A-5), (vi) les parts sociales obligatoirement remboursables A-6 (les Parts Sociales A-6), (vii) les parts sociales ordinaires B-1 (les Parts Sociales B-1), (viii) les parts sociales obligatoirement remboursables B-2 (les Parts Sociales B-2), (ix) les parts sociales ordinaires C-1 (les Parts Sociales C-1 et, ensemble avec les Parts Sociales A-1 et les Parts Sociales B-1, les Parts Sociales Ordinaires), et (x) les parts sociales obligatoirement remboursables C-2 (les Parts Sociales C-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2, les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales A-5, les Parts Sociales A-6 et les Parts Sociales B-2, les Parts Sociales Remboursables), ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide changer la désignation et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires existantes en (i) un million deux cent quatre-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.249.998) Parts Sociales A-1, (ii) une (1) Part Sociale B-1 et (iii) une (1) Part Sociale C-1.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante livres sterling et deux pence (GPB 50,02) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) à douze mille cinq cent cinquante livres sterling deux pence (GBP 12.550,02) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) Parts Sociales A-2, mille (1.000) Parts Sociales A-3, mille (1.000) Parts Sociales A-4, mille (1.000) Parts Sociales A-5, mille (1.000) Parts Sociales A-6, une (1) Part Sociale B-1 et une (1) Part Sociale C-2, ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

Souscription - Libération

Sur ce, Curzon Capital Partners III S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) Parts Sociales A-2, mille (1.000) Parts Sociales A-3, mille (1.000) Parts Sociales A-4, mille (1.000) Parts Sociales A-5, mille (1.000) Parts Sociales A-6, une (1) Part Sociale B-1 et une (1) Part Sociale C-2, ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante livres sterling et deux pence (GPB 50,02), affecté au capital social de la Société.

Le montant de cinquante livres sterling et deux pence (GPB 50,02) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler complètement des statuts de la Société afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCP III UK Shopping S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts), et par tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante livres sterling deux pence (GBP 12.550,02) est représenté par:

(i) un million deux cent quatre-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.249.998) parts sociales ordinaires de classe A-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-1),

(ii) une (1) part sociale ordinaire de classe B-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale B-1),

(iii) une (1) part sociale ordinaire de classe C-1 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale C-1, et ensemble avec les Parts Sociales A-1 et la Part Sociale B-1, les Parts Sociales Ordinaires),

(iv) neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-2),

(v) une (1) part sociale obligatoirement remboursable de classe B-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale B-2),

(vi) une (1) part sociale obligatoirement remboursable de classe C-2 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), souscrite et entièrement libérée (la Part Sociale C-2 et, ensemble avec les Parts Sociales A-2 et la Part Sociale B-2, les Parts Sociales Remboursables de Classe 2),

(vii) mille (1.000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-3 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-3),

(viii) mille (1.000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-4 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-4),

(ix) mille (1.000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-5 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-5),

(x) mille (1.000) parts sociales obligatoirement remboursables de classe A-6 sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales A-6, et ensemble avec les Parts Sociales Remboursables de Classe 2, les Parts Sociales A-3, les Parts Sociales A-4, les Parts Sociales A-5 et les Parts Sociales A-6, les Parts Sociales Remboursables),

toutes et ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts ou dans tout accord présent ou futur conclu par les associés de la Société et la Société.

5.2. Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires est individuellement ci-après désigné un Associé Ordinaire, et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont collectivement ci-après désignés les Associés Ordinaires.

5.3. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est individuellement ci-après désigné un Associé PSR, et les détenteurs des Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignés les Associés PSR.

5.4. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont collectivement ci-après désignés les Associés. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Remboursables sont collectivement ci-après désignées les Parts Sociales.

5.5. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve et/ou un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé en relation avec les Parts Sociales sera enregistré dans ce compte. Les montants ainsi enregistrés dans ce compte constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, conformément aux présents Statuts. Le montant du compte spécial de réserve et/ou du compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales, conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale de la Société.

5.6. Au cas où les Associés décident de distribuer des profits, ces profits seront par la Société comme suit, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés:

(i) les Associés Ordinaires auront droit, au pro rata et sur base pari passu, à tous les profits distribuables provenant de revenus en relation avec les actifs et les investissements de la Société (incluant mais non limité aux dividendes, intérêts et tout gain constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu); et

(ii) tout profit distribuable provenant de plus-values en relation avec les actifs et les investissements de la Société, sont les montants autres que les Profits de Revenu (incluant, mais non limités aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Plus-Values) peut être distribué aux seuls Associés PSR en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

(a) premièrement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales Remboursables de Classe 2 aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables de Classe 2 annuellement au pro rata;

(b) deuxièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-3 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-3 annuellement au pro rata;

(c) troisièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-4 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-4 annuellement au pro rata;

(d) quatrièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A-5 aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-5 annuellement au pro rata;

(e) cinquièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-6 annuellement au pro rata;

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-6 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (d) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A-5 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-6 et les Parts Sociales de Classe A-5 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (c) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-4 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-6, les Parts Sociales de Classe A-5 et les Parts Sociales de Classe A-4 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (a) à (b) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A-3 au pro rata et sur base pari passu.

Si toutes les Parts Sociales de Classe A-6, les Parts Sociales de Classe A-5, les Parts Sociales de Classe A-4 et les Parts Sociales de Classe A-3 sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables de Classe 2 au pro rata et sur base pari passu.

(iii) tout profit autre que les Profits de Revenu et Plus-Values (les Profits Restant) sera distribué aux Associés Ordinaires au pro rata et sur base pari passu.

5.7. A des fins de clarification, des profits pourront être distribués aux Associés à condition que les Associés décident d'une telle distribution.

5.8. Sauf stipulation contraire des contrats conclus de temps à autre entre les Associés et/ou la Société, toutes les contributions en capital autre que les contributions initiales en capital de chaque Associé, si le cas se présente, doivent être faites par apport en numéraire et non par un apport en nature. Les Associés n'ont pas le droit de retirer leur contribution à moins que ceci n'ait été approuvé par l'Assemblée Générale et la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale confère à son détenteur un vote aux assemblées générales des Associés. La propriété de Part Sociale inclut l'acceptation implicite des Statuts et des résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

6.2. Chaque Part Sociale est indivisible en ce qui concerne la Société.

6.3. Les co-proprétaires de Parts Sociales doivent être représentés vis-à-vis de la Société par un mandataire commun, co-proprétaire ou non.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés lorsque la Société a plusieurs Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

Les Parts Sociales peuvent être transférées à des tiers seulement avec l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés.

6.5. Une cession de Parts Sociales doit être rapportée par un acte notarié ou par un acte sous sein privé. Un tel transfert n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

Art. 7. Rachat de Part Sociales.

7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, au choix des Associés, toutes les Parts Sociales (et, en conséquence, toutes les Parts Sociales Ordinaires) au prix de rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les Associés, sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés (le Prix de Rachat).

7.2. Le remboursement et/ou rachat, conformément au présent article 7 des Statuts, est permis à condition que:

(i) toutes les Parts Sociales Remboursables soient toujours remboursées et/ou rachetées en totalité en même temps, étant entendu que les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat des Parts Sociales Remboursables;

(ii) l'actif net de la Société, tel que montré par les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le Conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables par application des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts; et

(iii) le Prix de Rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmentés de tout profits reportés en avant et de tout montant prélevées des réserves disponibles de la Société à ces fins, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées en avant et des sommes devant être allouées au(x) réserve(s) conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et

(iv) le remboursement et/ou le rachat est faite dans le contexte d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 13 des présents Statuts. Aux

fins de clarification, le montant de la réduction de capital sera payé aux détenteurs de la classe de parts sociales sujettes à un tel remboursement et/ou au rachat.

7.3. Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées en totalité seulement après rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.

7.4. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, en cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation des Parts Sociales Remboursables, les Parts Sociales Remboursables donnent droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention, au Montant Disponible (comme déterminé conformément à l'article 7.5 ci-dessous) (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale conformément aux conditions prescrites pour les modifications des Statuts et ne devant néanmoins jamais être supérieur au Montant Disponible), et déterminé dans chaque cas sur base des comptes intermédiaires de la Société à une date au moins huit (8) jours avant le remboursement et/ou le rachat et l'annulation des catégories de Parts Sociales en question.

7.5. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le Montant Disponible en relation avec les Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Plus-Values de la Société (incluant les Plus-Values reportés en avant) dans la mesure où les Associés et/ou le Conseil de gérance ait/aient droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 17 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec les Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées en avant) and (ii) toutes sommes à être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intermédiaires en question (sans double comptage).

7.6. A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profit de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant).

7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés en avant) et les Profits Restant (incluant les Profits Restant reportés en avant), mais non les Plus-Values.

7.8. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Rachat pourra inclure les Plus-Values (incluant les Plus-Values reportés en avant), mais non les Profits de Revenu.

7.9. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat des Parts Sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés. Tant que la Société est établie fiscalement à Luxembourg, une majorité des Gérants devront être résidents au Luxembourg.

8.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Les décisions relatives aux investissements immobiliers ou aux sociétés détenant de l'immobilier requièrent le consentement préalable des Associés, décision qui sera prise à l'unanimité des associés (les Décisions Requirant l'Accord Préalable).

(iv) Sous réserve des dispositions de tout contrat conclu dans le temps par et entre la Société et/ou tous ou partie des associés, le Conseil notifiera les Associés des points suivants au moins 10 jours à l'avance:

- vente de tout ou partie des intérêts dans des biens immobiliers ou dans une société détenant de l'immobilier;
- l'encours de dettes autres que des prêts accordés de temps à autre comme des dettes de banques tierces prévues dans des conventions de prêts conclues entre la Société ou le cas échéant, une société détenant de l'immobilier, pour financer l'acquisition du bien immobilier telles que la Société jugera opportunes (les Prêts d'Acquisition);
- l'octroi de sûretés réelles sur les biens de la Société ou d'une société détenant de l'immobilier à des parties liées ou tierces autres que dans le cadre des Prêts d'Acquisition; et
- l'engagement du personnel.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(viii) Les Réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir de manière trimestrielle.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales au moins une fois par an ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations et par conférence téléphonique dans la mesure permise par les lois applicables.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions ordinaires prises en Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social, à condition que tous les associés soient présents ou représentés. Si la majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions seront adoptées lors de cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, peu importe la proportion du capital social représenté.

(vii) Tout changement dans les Statuts ou tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société et toute Décision Requirant l'Accord Préalable exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des profits.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des profits nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux Associés Ordinaires.

16.2. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des profits nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter en avant au prochain exercice social ou de le distribuer aux Associés. Lorsque des profits sont à distribuer aux Associés, les Profits de Revenu et les Profits Restant seront alors uniquement distribués aux Associés Ordinaires et les Plus-Values seront eux uniquement distribués aux Associés PSR.

16.3. Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux Associés Ordinaires, les Plus-Values uniquement aux Associés PSR et les Profits Restant uniquement aux Associés Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5 ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation

18.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

18.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.

18.3 Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux et sur une base pari passu, aux conditions suivantes:

(i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(ii) les Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(iii) les Profits Restant peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu;

(iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata et sur une base pari passu.

VII. Dispositions générales

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et réaliser, délivrer et exécuter tout document (y compris une mention) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/490. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013025758/955.

(130031500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

AB Moore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.306.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

AB Moore, L.P., a limited partnership, having its address at C/o Citco Fund Services (Bahamas) Limited, One Montague Place, 1st Floor, East Bay Street, P.O. Box N-4906, Nassau, N.P. Bahamas and registered with the Corporate and Business Register of the Commonwealth of the Bahamas under number 266 (ELP),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in New-York on 25 January 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "AB Moore (Luxembourg) S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11:00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
AB Moore, L.P.	USD 20,000	20,000	USD 20,000
Total:	USD 20,000	20,000	USD 20,000

The amount of twenty thousand dollars of the United States of America (USD 20,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

Lawrence Noe, born in New Jersey, USA, on November 21, 1957, with an address at 151 East 85th Street, Apt, 7C, New York, New York 10028 USA;

Luxembourg Corporation Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974;

TCG Gestion S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.822.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AB Moore, L.P., une limited partnership, ayant son adresse à C/o Citco Fund Services (Bahamas) Limited, One Montague Place, premier étage, East Bay Street, P.O. Box N-4906, Nassau, N.P. Bahamas et enregistrée au Corporate and Business Register of the Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 266 (ELP),

représentée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 25 janvier 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «AB Moore (Luxembourg) S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
AB Moore, L.P.	USD 20.000	20.000	USD 20.000
Total:	USD 20.000	20.000	USD 20.000

Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

Lawrence Noe, né à New Jersey, USA, le 21 novembre 1957, ayant son adresse au 151 East 85th Street, Apt, 7C, New York, New York 10028 USA;

Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974;

TCG Gestion S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2013, REM/2013/136. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013026344/611.

(130032035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Geneve Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 131.989.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques Eudora Overseas Ltd, ayant siège social au 3rd Floor, Geneva Palace, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GENEVE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131989, constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant, en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2428 du 26 octobre 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme GENEVE PARTICIPATIONS S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GENEVE PARTICIPATIONS S.A..

IV.- Que l'activité de la société GENEVE PARTICIPATIONS S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme GENEVE PARTICIPATIONS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions et du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2012. Relation GRE/2012/5093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013025915/54.

(130031585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December,
before Maître Roger Arrensdorff, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, a company organized under the laws of Canada, having its registered office at 1 Place Ville Marie, Suite 3315, Montreal (Quebec), H3B 3N2, Canada (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Me Esbelta de Freitas, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder acting on behalf of the appearing party, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of TCL Finance Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155.098, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on August 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2106 on October 7, 2010 whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on September 4, 2012 by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association under number 2828 on November 21, 2012 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Decrease of the corporate capital by an amount of USD 1,678,000.- (one million six hundred seventy-eight thousand United States dollars) by the redemption and cancellation of 1,678 (one thousand six hundred seventy-eight) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS");

2. Reimbursement to the Sole Shareholder of the redeemed MRPS in accordance with article 5.6 (iii) of the coordinated by-laws of the Company;

3. Decrease of the corporate capital by an amount of USD 1,596,000.- (one million five hundred ninety-six thousand United States dollars) by the redemption and cancellation of 1,596 (one thousand five hundred ninety-six) ordinary shares;

4. Reimbursement to the Sole Shareholder of the redeemed ordinary shares;

5. Increase of the corporate capital by an amount of USD 100,000.- by the issuance of 100 new ordinary shares;
6. Subscription and payment of 100 ordinary shares, with allocation of the amount of USD 10,000.- to the legal reserve of the Company by the Sole Shareholder by the contribution in kind of a claim;
7. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and
8. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,678,000.- (one million six hundred seventy-eight thousand United States dollars) by the redemption and cancellation of 1,678 (one thousand six hundred seventy-eight) MRPS, representing all the MRPS of the Company, with a par value of USD 1,000.- each.

Second resolution

The Sole Shareholder after having reviewed the coordinated by-laws of the Company confirmed that he was well informed of the conditions stated in article 5.6 (iii) of these coordinated by-laws.

The Sole Shareholder stated that according to article 5.6 (iii) the redemption price of the MRPS amounted to USD 170,587,157.74 (one hundred seventy million five hundred eighty-seven thousand one hundred fifty-seven United States dollars and seventy-four cents).

The Sole Shareholder therefore resolved that the cancelled MRPS would be paid in accordance with the above-mentioned article 5.6 (iii) at the amount of USD 170,587,157.74 (one hundred seventy million five hundred eighty-seven thousand one hundred fifty-seven United States dollars and seventy-four cents).

Third resolution

The Sole Shareholder decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,596,000 (one million five hundred ninety-six thousand United States dollars) by the redemption and cancellation of 1,596 (one thousand five hundred ninety-six) ordinary shares, representing all the ordinary shares of the Company, with a par value of USD 1,000.- each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder after having reviewed the coordinated by-laws of the Company confirmed that it was well informed of the conditions stated in article 5 of these coordinated by-laws.

The Sole Shareholder stated that according to article 5, the redemption price of the ordinary shares amounted to USD 1,760,596.- (one million seven hundred sixty thousand five hundred ninety-six United States dollars).

The Sole Shareholder therefore resolved that the cancelled ordinary shares would be paid in accordance with the above-mentioned article 5 at the amount of USD 1,760,596.- (one million seven hundred sixty thousand five hundred ninety-six United States dollars).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars) by the issuance of 100 (one hundred) shares with a par value of USD 1,000.- each, so as to bring the amount of the capital to USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars) represented by 100 (one hundred) ordinary shares with a par value of USD 1,000.-.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Esbelta de Freitas acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on private seal which will remain attached to the present deed.

The appearing person represented as stated above declared to:

- subscribe for and fully pay 100 ordinary shares with a par value of USD 1,000.- for a total amount of USD 100,000.-;
- allocate USD 10,000.- (ten thousand United States dollars) to the legal reserve of the Company.

by the contribution in kind of a claim in an amount of USD 110,000.- (one hundred ten thousand United States dollars) (the "Claim").

Description of the Contribution

The appearing person represented as stated above declared that: the Contribution in kind consisted of the full ownership of the Claim in an amount of USD 110,000.-, this Claim being valued by the board of managers of the Corporation at the amount of USD 110,000.- and proof of the existence and valuation of the contributed Claim has been given to the Notary.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 100,000.-represented by two (2) classes of shares as follows: 100 (one hundred) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and 0 (zero) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the planned transaction have been estimated at about EUR 2,715.- (two thousand seven hundred thirteen Euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 100,000.- (One hundred thousand US Dollar) is valued at EUR 83,381.31 (eighty-three thousand three hundred eighty-one euro and thirty-one cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente et un décembre,

par devant Maître Roger Arensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Transcontinental Printing (2009) U.S.A. LLC, une société de droit canadien, ayant son siège social 1 Place Ville Marie, Suite 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2, Canada (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire soussigné de:

I. acter que l'Associé Unique est la seule associée de TCL Finance Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.098, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2106 le 7 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu par Maître Roger Arensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2828 le 21 novembre 2012 (la «Société»).

enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social d'un montant de 1.678.000,- USD (un million six cent soixante-dix-huit mille dollars américains) par le rachat et l'annulation de 1.678 (mille six cent soixante-dix-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables ("PPOR");

2. Remboursement à l'Associé Unique des PPOR rachetées en conformité avec l'article 5.6 (iii) des statuts coordonnés de la Société;

3. Réduction du capital social d'un montant de 1.596.000,- USD (un million cinq cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) par le rachat et l'annulation de 1.596 (mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts ordinaires;

4. Remboursement à l'Associé Unique des parts ordinaires rachetées;

5. Augmentation du capital social d'un montant de 100.000,- USD par l'émission de 100 nouvelles parts ordinaires;

6. Souscription et paiement des 100 parts ordinaires, avec l'allocation du montant de 10.000,- USD à la réserve légale de la Société par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une créance;

7. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

8. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.678.000,- USD (un million six cent soixante-dix-huit mille dollars américains) par le rachat et l'annulation de 1.678 (mille six cent soixante-dix-huit) PPOR, représentant toutes les PPOR de la Société, d'une valeur de 1.000,- USD (mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique après avoir revu les statuts coordonnés de la Société a confirmé qu'il était bien informé des conditions prévues à l'article 5.6 (iii) de ces statuts coordonnés.

L'Associé Unique a déclaré que conformément à l'article 5.6 (iii) de ces statuts coordonnés, le prix de rachat des PPOR s'élève à 170.587.157,74 USD (cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante-sept dollars américains et soixante-quatorze cents).

L'Associé Unique en conséquence a décidé que les PPOR annulées seront payées en conformité à l'article 5.6 (iii) précité au montant de 170.587.157,74 USD (cent soixante-dix millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante-sept dollars américains et soixante-quatorze cents).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 1.596.000,- USD (un million cinq cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) par le rachat et l'annulation de 1.596 (mille cinq cent quatre-vingt-seize) parts ordinaires, représentant toutes les parts ordinaires de la Société, d'une valeur de 1.000,- USD (mille dollars américains).

Quatrième résolution

L'Associé Unique après avoir revu les statuts coordonnés de la Société a confirmé qu'il était bien informé des conditions prévues à l'article 5 de ces statuts coordonnés.

L'Associé Unique déclare que conformément à l'article 5 de ces statuts coordonnés, le prix de rachat des PPOR s'élève à 1.760.596,- (un million sept cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars américains).

L'Associé Unique en conséquence a décidé que les parts ordinaires annulées seront payées en conformité à l'article 5 précité au montant de 1.760.596,- (un million sept cent soixante mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars américains).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100.000,- USD (cent mille dollars américains) par l'émission de 100 parts ordinaires d'une valeur nominale de 1.000,-USD (mille dollars américains) chacune, afin de porter le capital social de la Société au montant de 100.000,- USD (cent mille dollars américains) représenté par 100 parts ordinaires d'une valeur nominale de 1.000,- USD chacune.

Intervention de rapporteur - Souscription - Paiement

Maître Esbelta De Freitas a alors comparu, agissant en sa qualité de mandataire spécialement de l'Associé Unique dûment nommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera attachée au présent acte.

La comparante représentée tel que décrit ci-dessus a déclaré

- Souscrire et libérer intégralement les 100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1.000,- USD chacune, pour un montant total de 100.000,- USD;

- Allouer 10.000,- USD (dix mille dollars américains) à la réserve légale de la Société.

Par l'apport en nature d'une créance d'un montant de 110.000,- USD (cent dix mille dollars américains) (la «Créance»).

Description de l'apport

La comparante représentée comme décrit ci-dessus a déclaré que:

L'apport en nature consistait dans la pleine propriété de la Créance pour un montant de 110.000,- USD et preuve de l'existence et de la valeur de la Créance apportée a été donnée au notaire.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédées l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à 100.000,- USD (cent mille dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 100 (cent) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 0 (zéro) parts privilégiées à dividende fixe obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables»), et collectivement avec les Parts Or-

dinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la transaction envisagée s'élève à environ EUR 2.715,- (deux mille sept cent quinze euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 110.000,- (cent mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 83.381,31 (quatre-vingt trois mille trois cent quatre-vingt un euros et trente et un cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013026245/216.

(130031551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

JEM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 159.381.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "JEM Lux S.A.", with registered office in L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B, under the number 159381, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 of 31 May 2011. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et (herewith the "Company").

The meeting is presided over by Mrs Ekaterina DUBLET, notary clerk, residing professionally in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Maître Joëlle CHOUCROUN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Subject to the capital increase of the company JEM LUX SA by incorporation of the claim of EUR 199,995.02 that Gold Springer Limited holds against the company JEM LUX SA, decision to increase the share capital of the company in the amount of EUR 149,267.02 in order to bring it from EUR 1,457,974.57 to the amount of EUR 1,607,241.59 in order to have it represented by 99,643 [90.389 existing shares + 9.254 new shares] shares having a nominal value of EUR 16.13 each, entirely subscribed to and fully paid up, having the same rights and advantages as the existing shares.

2. Delegation of powers.

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed "ne varietur" by the shareholders, the proxies of the represented share-

holders, the members of the board of the meeting and the officiating notary and will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed as well to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the entire share capital is present or represented at the present meeting and that all the present or represented shareholders declare having had due notice and got full knowledge of the agenda prior to this meeting.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The meeting acknowledges the capital increase of the Company by incorporation up to EUR 199,956.13 (one hundred ninety-nine thousand nine hundred and fifty-six Euros and thirteen cents) of the claim of EUR 200,000.00 (two hundred thousand Euros) that Gold Springer Limited holds against the Company and resolves to increase the share capital by an amount of EUR 149,267.02 (one hundred forty-nine thousand two hundred sixty-seven Euros and two cents) in order to raise it from the current amount of EUR 1,457,974.57 (one million four hundred fifty-seven thousand nine hundred seventy-four Euros and fifty-seven cents) to the amount of EUR 1,607,241.59 (one million six hundred seven thousand two hundred forty-one Euros and fifty-nine cents) by creation and issue of 9,254 (nine thousand two hundred fifty-four) new shares with a nominal value of EUR 16.13 (sixteen Euros and thirteen cents) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon appeared the following:

- a société par actions simplifiée incorporated and existing under French law HUMUS SAS, having its registered office at 86, rue de Lille, F-75007 Paris, registered with Trade and Companies Register of Paris under number 513 596 650,

- a société à responsabilité limitée incorporated and existing under French law LAVILLA sarl, having its registered office at 14, rue de l'Ermitage, F-92380 Garches, registered with Trade and Companies Register of Paris under number 487 533 200,

- a société à responsabilité limitée incorporated and existing under French law FAIRWAY CAPITAL sarl, having its registered office at 6, avenue Franklin Roosevelt, F-75008 Paris, registered with Trade and Companies Register of Paris under number 529 916 280,

- Ms Dorothée MOREL, born on 1 July 1982 in Paris, residing at 16, rue de Thorigny, 75003 Paris,

- Mrs Cécile LOCHARD, born on 29 December 1974 in Dijon (France), residing at 12, rue de Crussol, F-75011 Paris,

- Mrs Evelyne SEVIN, born on 12 March 1959 in Suresnes, France, residing at 38, rue Scheffer, F-75116 Paris,

all of whom represented by Maître Joëlle CHOUCROUN, above named, by virtue of a proxy delivered to her under private seal,

who, with the agreement of all the existing shareholders, declared to subscribe to all the 9,254 (nine thousand two hundred fifty-four) new shares, with a nominal value of EUR 16.13 (sixteen Euros and thirteen cents) each, and paid them up by a contribution in cash amounting to EUR 149,267.02 (one hundred forty-nine thousand two hundred sixty-seven Euros and two cents) together with a share premium in a global amount of EUR 285,670.98 (two hundred eighty-five thousand six hundred and seventy Euros and ninety-eight cents), as follows:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed to	Amount paid up for subscribed shares in EUR	Total amount paid up share premium included in EUR
HUMUS SAS, abovenamed	3,191 shares	51,470.83	149,977.-
LAVILLA sarl, abovenamed	3,191 shares	51,470.83	149,977.-
FAIRWAY CAPITAL sarl, abovenamed	1,064 shares	17,162.32	50,008.-
Dorothée MOREL, abovenamed	638 shares	10,290.94	29,986.-
Cécile LOCHARD, abovenamed	106 shares	1,709.78	4,982.-
Evelyne SEVIN, abovenamed	1,064 shares	17,162.32	50,008.-
TOTAL:	9,254 shares	EUR 149,267.02	EUR 434,938.-

The meeting acknowledges that the total amount paid by the subscribers and blocked in the accounts of the Company amounts to EUR 435,000.00 (four hundred thirty-five thousand Euros) and resolves to allocate the difference of EUR

62.00 (sixty-two Euros) between the amount of EUR 435,000.00 (four hundred thirty-five thousand Euros) blocked in the accounts of the Company and the total amount of EUR 434,938.00 (four hundred thirty-four thousand nine hundred thirty-eight Euros), paid by the shareholders for subscription price together with a share premium, to the shareholders accounts. This amount of EUR 62.00 (sixty-two Euros) shall be allocated between the subscribers according to the amount actually paid by each of them.

The total amount of EUR 435,000.00 (four hundred thirty-five thousand Euro) is thus as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The meeting decides to amend consequently the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect the above taken resolution, and to give it the following wording:

“ **Art. 5. (1st paragraph).** The subscribed capital is set at EUR 1,607,241.59 (one million six hundred seven thousand two hundred forty-one Euros and fifty-nine cents) represented by 99,643 (ninety-nine thousand six hundred forty-three) shares of a nominal value of EUR 16.13 (sixteen Euros and thirteen cents) each.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 3.000,-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the meeting and proxyholder appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same members of the meeting and proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and proxyholder appearing, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil statuses and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JEM Lux S.A.", avec siège social à L-2340 Luxembourg, 34b, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 159381, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1169 du 31 mai 2011. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Joëlle CHOUCROUN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital de la société JEM LUX SA par apport de la créance de EUR 199,995.02 que Gold Springer Limited détient à l'encontre de la société JEM LUX SA, augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 149.267,02 pour le porter de EUR 1.457.974,57 à un montant de EUR 1.607.241,59 pour un total de 99.643 [90.389 anciennes + 9.254 nouvelles] actions d'une valeur nominale de EUR 16,13 chacune, intégralement souscrites et libérées, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Délégation de pouvoir.

3. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités d'enregistrement.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalable à cette assemblée.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée constate la réalisation de l'augmentation de capital de la Société par incorporation à hauteur de EUR 199.956,13 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-six euros et treize cents) de la créance de EUR 200.000,00 (deux cent mille euros) que Gold Springer Limited détient à l'encontre de la Société et décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 149.267,02 (cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros deux cents) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.457.974,57 (un million quatre cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-quatorze euros cinquante-sept cents) au montant de EUR 1.607.241,59 (un million six cent sept mille deux cent quarante et un euros cinquante-neuf cents) moyennant création et émission de 9.254 (neuf mille deux cent cinquante-quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 16,13 (seize euros treize cents) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

Sont ensuite intervenus,

- la société par actions simplifiée de droit français HUMUS SAS, ayant son siège social est 86, rue de Lille, F-75007 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 513 596 650,

- la société à responsabilité limitée de droit français, LAVILLA sarl, ayant son siège social au 14, rue de l'Ermitage, F-92380 Garches, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 487 533 200,

- la société à responsabilité limitée de droit français FAIRWAY CAPITAL sarl, ayant son siège social au 6, avenue Franklin, Roosevelt F-75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 916 280;

- Mademoiselle Dorothée MOREL, née le 1^{er} juillet 1982 à Paris, demeurant au 16, rue de Thorigny, 75003 Paris,

- Madame Cécile LOCHARD, née le 29 décembre 1974 à Dijon (France), demeurant au 12, rue de Crussol, F-75011 Paris,

- Madame Evelyne SEVIN, née le 12 mars 1959 à Suresnes, France, demeurant au 38, rue Scheffer, F-75116 Paris,

tous ici représentés par Maître Joëlle CHOUCROUN, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

lesquels, avec l'accord de tous les actionnaires, ont déclaré souscrire à la totalité des 9.254 (neuf mille deux cent cinquante-quatre) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de EUR 16,13 (seize euros treize cents) chacune, et les ont libérées par une contribution en numéraire d'un montant total de EUR 149.267,02 (cent quarante-neuf mille deux cent soixante-sept euros deux cents), assorties d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 285.670,98 (deux cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix euros et quatre-vingt-dix-huit cents) comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Montant payé pour les actions souscrites en EUR	Montant total versé prime d'émission comprise en EUR
HUMUS SAS, prédésignée	3.191 actions	51.470,83	149.977,-
LAVILLA sarl, prédésignée	3.191 actions	51.470,83	149.977,-
FAIRWAY CAPITAL sarl, prédésignée	1.064 actions	17.162,32	50.008,-
Dorothée MOREL, prénommée	638 actions	10.290,94	29.986,-
Cécile LOCHARD, prénommée	106 actions	1.709,78	4.982,-
Evelyne SEVIN, prénommée	1.064 actions	17.162,32	50.008,-
TOTAL:	9.254 actions	EUR 149.267,02	EUR 434.938,-

L'assemblée constate que le montant total versé par les souscripteurs et bloqué sur les comptes de la Société est de EUR 435.000,00 (quatre cent trente-cinq mille euros) et décide d'allouer la différence de EUR 62,-(soixante-deux euros) entre le montant de EUR 435.000,00 (quatre cent trente-cinq mille euros), bloqué sur les comptes de la Société, et le montant de EUR 434.938,00 (quatre cent trente-quatre mille neuf cent trente-huit euros), versé par les actionnaires pour la souscription prime d'émission comprise, en comptes courants d'associés. Ladite somme de EUR 62,-(soixante-deux euros) sera répartie entre les souscripteurs en fonction du montant effectivement versé par chacun d'eux.

Le montant total de EUR 435.000,00 (quatre cent trente-cinq mille euros) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée décide de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.607.241,59 (un million six cent sept mille deux cent quarante et un euros cinquante-neuf cents) représenté par 99.643 (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-trois) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 16,13 (seize euros et treize cents).”

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 3.000

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des membres de bureau et du mandataire comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes membres de bureau et du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres de bureau et au mandataire comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Joëlle CHOUCROUN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/5009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013026598/216.

(130032002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

HEVAF Grafton Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 727.060,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.990.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 février 2013 que la société suivante a démissionné, avec effet au 21 février 2013, de sa fonction de gérant A de la Société:

- Hines International Fund Management LLC, une limited liability company, établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2800, Post Oak Boulevard, 77052 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 3786284.

II/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet au 21 février 2013, de leur fonction de gérant B de la Société:

- Monsieur Jean-Baptiste Willot, né le 1 juillet 1972 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Kenneth MacRae, né le 30 mai 1962 à Richmond, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 21 février 2013, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Monsieur Nishith Gandhi, né le 23 juillet 1972 à Kolkata, Inde, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Christopher Brealey, né le 24 août 1969 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Simon Fisk, né le 28 juillet 1961 à Weston, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 Cannon Street, Londres EC4M 5TA, Royaume-Uni,

- Madame Heather Paduck, née le 3 avril 1975 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 255 State Street, Boston, Massachusetts 2109, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Dylan Tonry, né le 10 juillet 1971 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, ayant adresse professionnelle au 25 Cannon Street, Londres EC4M 5TA, Royaume Uni.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Nishith Gandhi, prénommé.

- Monsieur Christopher Brealey, prénommé,
- Monsieur Simon Fisk, prénommé,
- Madame Heather Paduck, prénommé,
- Monsieur Dylan Tonry, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2013.

Pour extrait conforme

...

Signature

Référence de publication: 2013025939/43.

(130031640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2013.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 260.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013030461/11.

(130037331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Nicholas of Cusa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 24.258.

En date du 05 Février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert

Fonction: Administrateur, Administrateur-délégué

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur, Administrateur-délégué

Mandat: Du 05/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Confirmation:

Joseph Rotteveel

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 05/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Euradit SARL

Fonction: Commissaire aux comptes

Mandat: Du 05/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Adresse: 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 05/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013030632/31.

(130036888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.
